



Contrat nr.



Nom du Propriétaire : Nom du chat :
Adresse :
☎ :
Email :
Vétérinaire : Dr.
En cas d'urgence prévenir :
Race : Sexe : M / F Castré / Stérilisée
Identification : Signes Particuliers :
Habitudes alimentaires : Granulés / Américain / Thon / Boîte
Allergies alimentaires :
Maladies : Traitements à administrer :
Comportement : Peureux / Jouette / Agressif /
Séjour : du au

Conditions générales de pension

- Les heures d'admission et de reprise de l'animal sont fixées sur rendez-vous.
- Le carnet de santé est obligatoire lors de l'admission et celui-ci doit être muni des vaccins demandés à savoir : Typhus, Coryza et Leucose.
- Nous nous réservons le droit de refuser un animal qui ne semble pas en bonne santé.
- En cas de non présentation de l'animal à la date prévue le séjour sera automatiquement annulé et l'acompte versé considéré comme valant dommages et intérêts.
- Notre vétérinaire (ou l'un de ses remplaçants en cas de congé) est disponible immédiatement en cas d'urgence.
- Il est obligatoire de munir l'animal d'un collier anti-puce (neuf) de chez le vétérinaire, de la pharmacie ou d'une protection similaire (pipettes : ex. Tiguvon, Front Line, ...).
- Le prix de la pension pour un chat est fixé à € 11 / jour. Dans le cas de 2 chats appartenant au même propriétaire une réduction de 10% sera accordée sur le total du séjour de même qu'une réduction de 10% quand la durée du séjour dépasse 20 jours.
- En cas de nécessité dûment constatée par le vétérinaire, la « Pension Gr€mlins » est autorisée à exposer les frais nécessaires (soins, médicaments, etc...) en vue de maintenir l'animal en pension en bonne santé. Le propriétaire s'engage à rembourser la « Pension Gr€mlins » sur production du justificatif de frais.
- Le chat qui nous sera confié vivra en liberté dans une petite maison spacieuse, meublée, avec parcours extérieur et ambiance musicale en compagnie de quelques autres pensionnaires.
- La « Pension Gr€mlins » veillera aux bons soins de votre animal pendant toute la durée de son séjour. Toutefois, au cas où, malgré toutes les précautions prises, un accident ou une maladie grave, pouvant entraîner le décès surviendrait, la responsabilité de la « Pension Gr€mlins » ne pourrait, en aucun cas, être mise en cause.

Fait à Herne, le

« Lu et approuvé »